

COMMUNE DE SURBOURG

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Séance du 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.

Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :

Mme GEUGEY Sophie donne procuration à M. ROUX Olivier
Mme IGEL Laura donne procuration à Mme ACKER Muriel
M. MEYER Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 16 + 2 procurations

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 21/03/2026
3. Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire
4. Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT
5. Désignation des commissions communales
6. Désignation des délégués aux syndicats et structures intercommunales
7. Désignation des représentants aux autres structures
8. Désignation des membres du CCAS
9. Désignation du correspondant défense
10. Désignation des membres de la commission consultative communale de la chasse
11. Affaires courantes
12. Divers

1/ 18-2026 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Mme BASTIAN Cathie pour remplir cette fonction.

2/ 19-2026 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 21 MARS 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026.

3/ 20-2026 : FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026,

Vu les arrêtés municipaux du 23/03/2026 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions des élus locaux, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal,

Considérant que les Maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L. 2123-23 du CGCT.

Considérant que la commune de Surbourg compte 1759 habitants,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes au Maire sur la base de la population de 1 000 à 3 499, conformément aux dispositions susvisées et selon le tableau joint en annexe soit :
 - Maire : 55,70 % de l'indice brut terminal 1027
 - Adjointes : 21,38 % de l'indice brut terminal 1027

- **PRECISE** que le versement de cette indemnité de fonction est de droit pour le Maire dès son entrée en fonction, soit à compter du 21/03/2026 et qu'en ce qui concerne les adjointes au Maire, le versement des indemnités est soumis à l'exercice effectif des fonctions et pourra par conséquent avoir lieu lorsque les deux conditions cumulables suivantes seront remplies :
 - L'exercice effectif de leurs fonctions est subordonné à la détention d'un arrêté de délégation de fonction revêtu de force exécutoire (notifié, publié et transmis au contrôle de légalité)

- La présente délibération fixant les indemnités doit avoir acquis la force exécutoire
- **ACCORDE** cette indemnité pour la durée du mandat ;
- **DECIDE** de l'automatisme de l'augmentation ;
- **DEMANDE** que les crédits soient prévus chaque année au budget primitif de la commune ;

4/ 21-2026 : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

Les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

Article 1

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans la limite de 50 000 € HT par marché public ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ou au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ; Sans conditions particulières ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour la commune. Cette délégation pour ester en justice est consentie tant en demande qu'en défense, devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles, pénales ainsi que devant toutes les juridictions sans exception, en charge de contentieux spécialisés quel que soit le degré d'instance, qu'il y ait ou non urgence, y compris pour se constituer si nécessaire partie civile. Cette délégation comprend également le choix d'un avocat par les soins du Maire, sous réserve de l'inscription au budget communal des crédits nécessaires au règlement des honoraires et des frais de justice ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base de 300 000€, montant maximum autorisé par le conseil municipal par année civile ;

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

27° De procéder, sans conditions au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

31° D'autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L 2123-18 du CGCT.

Article 2

Le Conseil Municipal autorise expressément le Maire à subdéléguer par arrêté, une partie des pouvoirs qui lui sont délégués aux Adjoint, chaque délégataire étant nommément désigné par Monsieur le Maire.

En cas d'absence ou en cas de tout autre empêchement, Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, pour exercer les compétences déléguées par un Adjoint dans l'ordre du tableau.

5/22-2026 : DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire propose au Conseil Municipal la création de 15 commissions communales qui seraient composées comme suit :

- Membre de droit : le Maire
- Membres élus par la Conseil Municipal

Il propose également de ne pas désigner les membres par vote à bulletin secret mais à main levée comme la loi l'y autorise et de fixer le nombre de membres maximum à huit.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas désigner les membres par vote à bulletin secret mais à main levée comme la loi l'y autorise,
- **FIXE** à 8 maximum le nombre des conseillers qui siégeront dans les commissions dans lesquelles ils ont été désignés,

- **DECIDE** de composer les commissions communales comme suit :

	Description	Membres
Administration générale	Affaires juridiques, assurances, contentieux administratif et général, adjudications diverses (bois, chasse, fermages) Intercommunalité	Président : Olivier Roux Membres : Daniel Grosshans Nathalie Schmitz Jean-Marc Lefèbvre-Schnee Valérie Roth Nadia Oesterlé
Finances	Budget CFU Emprunts et trésorerie	Président : Olivier Roux Membres : Sophie Geaugey Eric Forst Muriel Acker Mickaël Meyer Fabien Bernhard
Commission de sélection des offres	Ouverture des plis suite à consultation pour attribution des marchés	Président : Olivier Roux Membres : Rémy Forst Fabien Bernhard Mickaël Scheibel
Communication, publications & bulletin municipal	Bulletin municipal et autres supports papier destinés aux administrés	Président : Valérie Roth Membres : Sophie Geaugey Muriel Acker
Communication numérique	Réseaux sociaux	Président : Nadia Oesterlé Membres : Muriel Acker
Environnement & écologie	Forêt, journée citoyenne, action et investissement pour la sobriété et le développement écologique	Président : Jean-Marc Lefèbvre-Schnee Membres : Rémy Forst Fabien Bernhard Eric Forst Mickaël Meyer
Voirie, réseaux	Réseau d'assainissement, station d'épuration, assainissement non collectif, eau potable, éclairage public, électricité, gaz naturel, téléphone, fibre, signalisation et sécurité routière et surveillance sécurité incendie	Président : Jean-Marc Lefèbvre-Schnee Membres : Gérard Scheibel Rémy Forst Fabien Bernhard Mickaël Scheibel Eric Forst Fabrice Studer
Urbanisme, bâtiments communaux, infrastructures et développement économique	Autorisation d'urbanisme, PLU, droit de préemption urbain, entretien et travaux sur bâtiments communaux, entretien des édifices communaux (oratoire, calvaires), abbatale, aires de jeux/city stade, infrastructures sportives, marché hebdomadaire, offre commerciale	Président : Daniel Grosshans Membres : Gérard Scheibel Mickaël Scheibel Eric Forst Fabrice Studer Laura Igel Mickaël Meyer
Cadre de vie, animation & culture	Fleurissement, espaces verts, illuminations de Noël, décoration du village, grands anniversaires, jeux de piste, fête de la musique, kirwe, marché de Noël, remise de dons, feu d'artifice, 14 juillet,	Président : Nathalie Schmitz Membres : Anne Muller Cathie Bastian Sophie Geaugey Maryse Voegele Laura Igel

	expositions, bibliothèque, concerts	Mickaël Meyer
Fêtes et cérémonies	8 mai, 11 novembre, fête des personnes âgées, cérémonies diverses, accueil des nouveaux arrivants, vœux du Maire	Président : Nadia Oesterlé Membres : Anne Muller Cathie Bastian Sophie Geaugey Maryse Voegele
Gestion des salles communales & logistique	Réservation des salles, gestion des équipements de salles (tables, chaises, sono, vaisselle...), gestion et commandes des consommables (papier, sacs, produits divers), vérification du matériel, aménagement fonctionnel des salles, contenu des contrats de location	Président : Valérie Roth Membres : Cathie Bastian Muriel Acker
Vie associative & tourisme	Développement de la vie associative et touristique, relations avec les associations locales	Président : Daniel Grosshans Membres : Anne Muller Fabien Bernhard Laura Igel
Bégaar	Relations avec notre village jumelé	Président : Nadia Oesterlé Membres : Gérard Scheibel Anne Muller Cathie Bastian Sophie Geaugey Maryse Voegele

6/23-2026 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE les délégués qui représenteront dans les syndicats et structures intercommunales dont elle est membre, comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte de Soultz-Sous-Forêts	Valérie Roth Olivier Roux	Anne Muller Nathalie Schmitz
SYCOFOSE	Jean Marc Lefèbvre-Schnee Rémy Forst	Fabien Bernhard

7/24-2026 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX AUTRES STRUCTURES

Considérant la nécessité, suite au renouvellement du Conseil Municipal, de procéder à la désignation de nouveaux représentants afin de représenter la commune dans les différentes structures ci-dessous.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DESIGNE** les représentants comme suit :

Structures	Titulaires	Suppléants
Association des Maires Ruraux	Olivier Roux	
Association des Maires de France	Olivier Roux Nathalie Schmitz	Daniel Grosshans
Conseil d'école Maternelle	Valérie Roth Muriel Acker	Anne Muller
Conseil d'école Élémentaire	Valérie Roth Anne Muller Laura Igel	Muriel Acker
Conseil de Fabrique	Olivier Roux	Nathalie Schmitz

8/25-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DU CCAS

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de l'article L 123-6 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Il n'est pas fixé de nombre minimum de membres du CCAS. Toutefois, 4 catégories d'associations devant obligatoirement faire partie du conseil d'administration, il est possible d'en déduire que ce nombre ne peut être inférieur à 4 membres nommés et 4 membres élus, soit 8 membres, en plus du maire qui est président de droit.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.
- **NOMME** les conseillers municipaux suivants :
 - Nadia Oesterlé
 - Anne Muller
 - Cathie Bastian
 - Maryse Voegele

9/26-2026 : DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant Défense ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme correspondant Défense M. Jean-Marc Lefèbvre-Schnee.

10/27-2026 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DE LA CHASSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer la Commission Consultative Communale de la chasse et désigne :
 - M. Olivier ROUX, président de la 4C
 - MM. Daniel GROSSHANS et Jean-Marc LEFEBVRE-SCHNEE en qualité de représentants de la commune

11/ AFFAIRES COURANTES :

Réunion commission des finances :

Le Maire informe que la commission se réunira le mercredi 15/04/2026 et fait part des orientations de dépenses d'investissement qui y seront abordées :

Projet en cours en 2026 :

- Acquisitions foncières (piste cyclable / Inondation / Parking gare)
- Terrain de padel
- Rénovation RDC salles socio-culturel
- Solde extension maison de santé

- Solde T3 Rue du Maréchal Leclerc
- Voirie d'accès à la plateforme de la société Herrmann

Projet à valider pour 2026 :

- Conformité sécurité incendie lotissement les vergers 2
- Divers investissements pour matériel technique (compresseur, caisse de transport pour tracteur...)
- Livres pour bibliothèque
- Décorations de Noël
- Projet Parking gare
- T4 Rue du Maréchal Leclerc

12/ DIVERS

Le Maire informe les conseillers municipaux des points suivants :

- **Dates des prochaines réunions :**
 CCAS : lundi 20/04/2026 à 18h15
 Commission cadre de vie, animation et culture : mardi 28/04/2026 à 19h00
- **Résultat des élections à la communauté de communes :**
 Président : Paul Heintz
 1er VP : Adrien Weiss (développement économique)
 2ème VP : Christophe Schimpf (petite enfance et service à la personne)
 3ème VP : Benjamin Rapp (piste cyclable et aménagement du territoire)
 4ème VP : Olivier Roux (petit et grand cycle de l'eau)
 5ème VP : Pierre Mammosser (urbanisme)
- **SMICTOM - Contrôle « Quali'tri » effectué le mercredi 1er avril 2026 :**
 Rues contrôlées : Impasse des jardins, rue du Docteur Deutsch, rue du Maréchal Leclerc, rue des vignes, rues des bergers, rues des thermes, rues des lilas, impasse des thermes
 Nombres de bacs vérifiés : 172
 Nombres de bacs conformes : 110
 Nombre de bacs non conformes : 62
 Erreurs les plus courantes : déchets imbriqués, mouchoir, essuie-tout, lingettes.
- **Voirie - accès à la plateforme de la société Herrmann :**
 Les travaux de voirie sont terminés. Il reste à effectuer le marquage au sol et à rehausser un câble électrique pour permettre le passage des camions.
- **Infos travaux Lithium de France :** Un bulletin hebdomadaire est envoyé à la mairie. Il sera transféré par mail à chaque conseiller.
- **Date à retenir :**
 30/04/2026 : Prochaine réunion du conseil municipal
 27/06/2026 à 14h00 : Inauguration de l'extension de la maison de santé

La séance est levée à 21h40.

Feuillet de clôture

Séance du 8 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur ROUX Olivier, Maire

Etaient présents : MM. BERNHARD Fabien, FORST Eric, FORST Rémy, GROSSHANS Daniel, LEFEBVRE-SCHNEE Jean-Marc, ROUX Olivier, SCHEIBEL Gérard, SCHEIBEL Mickaël, STUDER Fabrice.

Mmes ACKER Muriel, BASTIAN Cathie, MULLER Anne, OESTERLE Nadia, ROTH Valérie, SCHMITZ Nathalie, VOEGELE Maryse.

Absents excusés :

Mme GEUGEY Sophie donne procuration à M. ROUX Olivier

Mme IGEL Laura donne procuration à Mme ACKER Muriel

M. MEYER Mickaël

Secrétaire de séance : Mme BASTIAN Cathie

Nombre de voix délibératives : 16 + 2 procurations

Numéro	Objet	Décision
18-2026	Désignation d'un secrétaire de séance	Approuvée
19-2026	Approbation du compte-rendu de la séance du 21/03/2026	Approuvée
20-2026	Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes au Maire	Approuvée
21-2026	Délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT	Approuvée
22-2026	Désignation des commissions communales	Approuvée
23-2026	Désignation des délégués aux syndicats et structures intercommunales	Approuvée
24-2026	Désignation des représentants aux autres structures	Approuvée
25-2026	Désignation des membres du CCAS	Approuvée
26-2026	Désignation du correspondant défense	Approuvée
27-2026	Désignation des membres de la commission consultative communale de la chasse	Approuvée

Le Maire,
Olivier ROUX



La Secrétaire,
Cathie BASTIAN

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cathie Bastian', written over a faint circular stamp.